

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 mars 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON représentée par Danièle GARCIA.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ECO 037-5580/19/BM**

#### **■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Via Marseille Fos et paiement de la cotisation 2019 MET 19/10444/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération n° ECO 008-2321/17/CM du Conseil de la Métropole du 13 juillet 2017, la Métropole Aix-Marseille-Provence a adhéré à l'association Via Marseille Fos. L'action engagée par cette association permettant de contribuer à rendre la Métropole attractive en termes de prestations, d'opérations engagées et d'opportunités d'implantations logistiques et industrielles, cette dernière souhaite renouveler comme en 2018, son adhésion pour l'année 2019.

Pour rappel, Via Marseille-Fos a succédé en 2011 à l'association Marseille Europort, créée en 1993 au lendemain de la réforme du statut des dockers pour coordonner la mise en œuvre de la promotion concertée de la place portuaire de Marseille Fos vers ses clients, en améliorant l'image du port pour relancer son activité après une longue période de conflits sociaux.

A la suite de la réforme des ports français en 2011, Marseille Europort a fait peau neuve en devenant Via Marseille-Fos pour marquer le renouveau de la communauté portuaire de Marseille Fos et faire connaître les progrès et les performances indéniables intervenus en terme d'organisation, de productivité ou de fiabilité.

L'association poursuit aujourd'hui son action de promotion du Port, des professionnels et du territoire, capitalisant sur les actions engagées précédemment et développant toujours un programme ambitieux pour mettre en valeur les atouts du Port de Marseille Fos et de son territoire.

Signé le 28 Mars 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 15 avril 2019

Les actions de Via Marseille Fos s'intègrent tout à fait dans la stratégie économique métropolitaine à plusieurs niveaux :

- D'une part, le développement du port et de toutes les activités connexes (logistique, smart port, etc...) constituent une des 6 filières clés du développement économique de la Métropole ;
- De plus, les actions de VMF viennent conforter les démarches d'attractivité et de promotion à l'international développées par la Métropole en lien notamment avec Provence Promotion, dans l'objectif de renforcer le 1er pôle économique du sud de la France
- Enfin, VMF développe de nombreuses actions tournées vers les marchés de la Méditerranée qui concourent à renforcer le positionnement de la Métropole comme capitale euro-méditerranéenne.

Compte tenu de des objectifs poursuivis par Via Marseille Fos, il est aujourd'hui proposé de renouveler l'adhésion de la Métropole à cette association pour l'année 2019 et d'approuver le versement de la cotisation correspondante, d'un montant de 2 500 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence;
- La délibération n°ECO 008-2321/17/CM du Conseil de la Métropole du 13 juillet 2017 portant adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Via Marseille Fos;
- La délibération n°ECO 025-4302/18/BM du Bureau de la Métropole du 18 octobre 2018 portant renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Via Marseille Fos et paiement de la cotisation 2018.

#### **Ouï le rapport ci-dessus,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que l'action engagée par l'association Via Marseille Fos permet de contribuer à rendre attractive la Métropole Aix-Marseille-Provence en termes de prestations, d'opérations engagées et d'opportunités d'implantations logistiques et industrielles ;
- Qu'il convient de renouveler l'adhésion de la Métropole à l'association Via Marseille Fos et d'approuver le montant de la cotisation 2019 afférente à ce renouvellement d'adhésion.

#### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Via Marseille Fos pour l'année 2019 et le paiement de la cotisation correspondante d'un montant de 2 500 euros ;

**Signé le 28 Mars 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 15 avril 2019**

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal 2019 de la Métropole Aix-Marseille Provence - sous politique B330 – nature 6281 – fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Conseillère Déléguée  
Industrie et Réseau d'énergie

Béatrice ALIPHAT